**Groupement de Défense Sanitaire Apicole du MORBIHAN**

Chers adhérents,

Nous voilà au terme de l’année apicole 2020. Au niveau de l’association, elle a été difficile et nous avons dû pour des raisons sanitaires annuler nos 2 AG. Cela a engendré une mobilisation particulière des membres du Conseil d’administration et je les en remercie. Vous avez cependant reçu vos médicaments et pu de ce fait, traiter vos colonies.

Durant l’année nous avons mis en place une facturation des médicaments par l’intermédiaire du GDS Bretagne qui permet pour ceux qui sont concernés, de récupérer la TVA. En cette fin d’année nous nous sommes aussi portés acquéreurs de la chapelle de Koh Koed , nous en serons donc propriétaires dans le prochain exercice et nous seront heureux de vous y accueillir nombreux . Cette opération a un impact significatif sur notre fonctionnement et si vous souhaitez y participer financièrement vous pouvez vous signaler auprès des responsables ci-dessous.

Comme je vous l’annonçais dans un précédent courrier nous sommes amenés à réformer nos méthodes de fonctionnement pour un partage plus équitable du travail au sein de notre association.

Désormais l’association aura 4 pôles d’activité :

 -L’administration générale qui gèrera le fonctionnement administratif

 -Le pôle sanitaire qui gèrera le PSE et la distribution des médicaments

 -Le rucher école

 -La distribution du matériel à Koh Koed

Ces pôles d’activité seront respectivement sous la responsabilité de Jean Luc GUEGAN, Président et Gwenaël DELAMARCHE,Hervé MALRY , Guy DEUFFIC vices Présidents

Cela va amener plusieurs changements dont le premier est le bulletin d’adhésion ci- joint. Il est simplifié et ne comporte que la cotisation ,les revues et les assurances que nous proposons. Vous trouverez au verso du bulletin le montant de votre cotisation par rapport à votre nombre de ruches. Je rappelle que cette adhésion est obligatoire pour pouvoir bénéficier de nos services tant au niveau de Koh Koed, du rucher école, ou des médicaments. En effet pour pouvoir commander vos médicaments, **vous devrez avoir retourné votre bulletin d’adhésion impérativement avant la fin du mois de Janvier accompagné du règlement. Vous recevrez courant Mai 2021 un bon de commande de médicaments et les modalités de distribution. Seuls recevront le bon de commande en question les adhérents à jour de leur cotisation.**

Cette façon de faire est nouvelle, aussi nous comptons sur vous pour en parler dans votre entourage et si besoin ,de fournir les explications. Les mauvaises habitudes sont difficiles à perdre !!! Le retour des adhésions se fera à l’adresse suivante :

**GDSA du Morbihan BP 8 56580 ROHAN**

Toutes ces informations ainsi que le bulletin d’adhésion seront en ligne sur notre site internet GDSA56 que nous vous invitons à consulter régulièrement.

Ces nouvelles dispositions peuvent susciter chez vous des interrogations mais sont rendues nécessaires car le conseil d’administration est composé uniquement de bénévoles qui ne peuvent pas toujours être à la disposition des adhérents.

Désormais pour communiquer avec nous vous pourrez en priorité utiliser notre adresse mail : **gdsadumorbihan@gmail.com**

Ou par courrier : **GDSA du Morbihan BP 8 56580 Rohan**

Et selon l’objet de vos questions ,vous pourrez utiliser les numéros de téléphone suivants :

-Administration générale **: 07 49 73 66 60**

-Affaires sanitaires et médicaments : **07 49 69 53 69**

-Rucher école : **07 49 99 07 92**

-Koh koed **: 07 49 69 62 79**

Les dates et heures d’ouverture du dépôt de matériel de Koh Koed sont consultables sur le site du GDSA 56.

Pour finir, nous faisons appel aux bonnes volontés et si vous souhaitez participer au travail au sein d’une de ces différentes commissions vous pouvez vous signaler dès que possible par mail ou en téléphonant aux numéros de téléphone ci-dessus**. La bataille du sanitaire et en particulier la maîtrise de Varroa est l’affaire de TOUS .**

Vous remerciant pour votre compréhension, nous vous souhaitons à toutes et à tous ,de bonnes fêtes de fin d’année en bonne santé et une bonne année apicole en 2021.

Jean-Luc Guegan

**PS :Gardez « précieusement » cette lettre d’information, vous en aurez sans doute besoin.**